

UNE CONCENTRATION PLUS STRATÉGIQUE

Le Canada peut mettre à profit un grand nombre de ressources pour appuyer le DSP, par exemple l'expérience et la capacité reconnues dans les domaines de la réforme de la fiscalité et de la réglementation du secteur financier; l'expérience et la capacité en matière de soutien du micro-financement; des résultats fructueux dans le renforcement des capacités des coopératives, grâce à la longue et riche tradition du mouvement coopératif canadien; des compétences et des connaissances dans le domaine des pratiques commerciales viables du point de vue environnemental et social; l'expérience de la facilitation de l'établissement de liens d'investissement; la compétence largement reconnue en négociations commerciales, en mise en œuvre d'accords commerciaux et en renforcement des capacités liées au commerce.

Les ressources seront consacrées aux pays et domaines où le Canada a des compétences reconnues et où il a une masse critique suffisante pour influencer véritablement sur la réduction de la pauvreté.

En réponse à des demandes précises visant l'accroissement des investissements dans les entreprises commerciales en Afrique qui contribuent au développement, le gouvernement a déjà créé le Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique (FICA), qui entamera ses activités en 2005. Le Fonds disposera d'un capital global d'au moins 200 millions de dollars, dont la moitié a été consentie par le Canada, et fournira du capital de risque pour appuyer les investissements privés porteurs de croissance.

Conformément aux recommandations de la Commission du secteur privé et du développement des Nations Unies, le Canada orientera l'aide au développement du secteur privé dans trois principaux domaines :

- **L'instauration d'un environnement favorable.** Par l'intermédiaire du Corps canadien et d'autres initiatives, le Canada appuiera les réformes judiciaires visant les politiques, le secteur juridique et la réglementation afin de réduire les contraintes auxquelles se heurtent les entrepreneurs, principalement les microentreprises et les PME, dans les pays en développement partenaires. En particulier, il s'attachera à aider les entrepreneurs de l'économie parallèle, notamment les femmes, qui désirent mettre sur pied des entreprises à part entière, et à uniformiser les règles du jeu pour les petites entreprises grâce à des procédures améliorées d'enregistrement et de constitution en société, à la réforme des lois régissant les

contrats, la propriété et la fiscalité et à la suppression d'autres obstacles à la croissance dressés par le gouvernement.

- **La promotion de l'entrepreneuriat.** Le Canada tablera sur sa solide expérience du développement rural, y compris celle du mouvement coopératif, pour aider les microentreprises ainsi que les PME à avoir accès au financement, aux compétences et aux connaissances dont elles ont besoin (notamment les femmes entrepreneures), pour alimenter l'innovation et la croissance, secteur où l'écart est critique selon la Commission du secteur privé et du développement des Nations Unies.
- **L'amélioration de l'accès aux marchés.** Le Canada aidera les pays en développement à participer activement au système de commerce mondial et militera pour que des possibilités économiques équitables soient offertes aux entrepreneurs. Il consacrera ses efforts à aider les pays partenaires du développement à mettre en application des accords commerciaux — un domaine où il a une expérience particulièrement riche — ainsi qu'à aider les femmes et les hommes entrepreneurs, notamment dans les régions rurales, à assurer la prestation des biens et services sur les marchés locaux, régionaux et internationaux (par exemple, il incitera les entreprises multinationales et les organisations internationales à recourir aux entrepreneurs des pays en développement pour l'obtention de biens et services).

Puisque l'infrastructure est un élément essentiel de l'environnement favorable au secteur privé dans les pays en développement partenaires, le Canada continuera d'appuyer les investissements dans l'infrastructure de base en empruntant la voie multilatérale et au moyen de nouvelles formes de financement jugées viables. Il s'efforcera par ailleurs d'assurer aux entreprises canadiennes intéressées, de manière transparente, l'accès aux possibilités de marchés dans ce domaine.

Promotion de la viabilité de l'environnement

La viabilité de l'environnement sera un élément central de la coopération canadienne au développement. Elle sera par ailleurs systématiquement intégrée dans les décisions qui toucheront l'ensemble de la programmation. Le Canada aidera